

L'Empire de la vengeance

Pseudonyme : Brulhache

Age : 41 ans

Bien que reposant sur des faits historiques réels, cette nouvelle n'est qu'une pure et entière fiction.

Ploëren, Village de Kéranguen, 5 nivôse an IX (23 février 1801) à la nuit tombée

La maison était si basse qu'elle en devenait invisible. Sa solide façade de pierres aux joints d'argile ne parvenait pas à repousser l'hostilité de la campagne alentour rendue sans relief par la nuit. Elle se confondait presque aux innombrables taillis d'herbes folles et aux bois profonds qui emprisonnaient le village. L'étroit chemin qui y menait était à peine marqué par le passage de quelques hommes et du maigre bétail des paysans. Pourtant, malgré la noirceur de la nuit, une ombre glissait sans hésitation vers la maisonnette. Trois coups frappés à la porte de planches épaisses heurtèrent le silence. Gonflée par l'humidité, elle racla le sol de terre battue lorsque Hubert Kerbraz l'entrouvrit. Aussitôt, la voix du visiteur perça l'obscurité :

-« *C'est Georges qui m'envoie... Il sait pour Julien.* »

Alors, accompagnant sournoisement les derniers mots de l'inconnu, la peur s'introduisit en un filet glacial dans la sombre demeure.

-« *Pour Dieu et le Roi !* » cria l'ombre en dépliant son bras armé.

La lame effilée d'une dague trancha l'air et atteignit Hubert en pleine poitrine. La pointe transperça le cœur du pauvre homme encore sous l'effet de la surprise. La douleur ne vint qu'une fraction de seconde plus tard. Hubert Kerbraz poussa un léger cri puis, comme une pierre, s'effondra sur le seuil de sa porte, mort.

Le meurtrier tourna les talons et s'enfonça calmement dans la nuit, sans hâte. Derrière lui, sous la faible lueur cuivrée de l'âtre embrasé, le sang d'Hubert Kerbraz se répandait sur le sol avant de disparaître, bu par une terre qui, bientôt, ensevelirait l'infortunée victime. Puis, en une plainte mortuaire, les hurlements stridents d'une femme déchirèrent le silence.

*

Le lendemain, au petit matin

Du haut de son mètre quatre-vingts, le lieutenant Théophile Bourgelin de la gendarmerie de Vannes, accompagné de deux gendarmes, contemplait le cadavre de Kerbraz qui gisait à ses pieds. Le regard de tous les villageois, républicains ou sympathisants chouans, fixait avec crainte l'homme de loi.

Ses longues bacchantes lui mangeaient la moitié des joues en lui conférant une impressionnante austérité. Il émanait de son uniforme saillant aux couleurs de la République une autorité sans concession.

Empoignant fermement la poignée de son sabre, l'officier ne disait mot. Ses gestes étaient calculés, maîtrisés, augmentant davantage la crainte des villageois qui se massaient devant la maison des Kerbraz. Ils avaient tous accouru à l'annonce du crime. Les enfants, déjà trop bercés par les violences de la Révolution, avaient été chassés. Lentement, le regard intelligent de Bourgelin se posa sur chacun des visages tendus des hommes et des femmes qui, refusant le duel, finissaient toujours par baisser les yeux.

Magnanimement, le militaire s'intéressa enfin aux petits cris plaintifs émanant du fond de l'habitation. Juliette, la jeune veuve, pleurait. Impuissante, elle avait assisté au lâche assassinat de son mari. Se ravisant, Théophile Bourgelin analysa une dernière fois la scène du crime. Puis, se tournant vers un vieil homme aux traits d'une évidente bonté, il questionna :

-« *Où est-il ?* »

-« *Là, monsieur.* » répondit l'homme âgé en désignant de son index calleux un apprentis vétuste.

L'officier de gendarmerie esquissa un sourire en apercevant deux hommes robustes qui, fourche en mains, gardaient la porte ajourée du réduit. L'officier se dirigea vers eux mais, à hauteur d'un bosquet d'herbes grasses, il s'arrêta net. Il héla un jeune villageois et lui demanda avec urbanité :

-« *Selon toi citoyen, par quelle bonne raison cette herbe se trouve-t-elle couchée ? Ne dirait-on pas qu'un homme y aurait languï ?* »

Ne comprenant pas l'intérêt de ce détail, le jeune homme demeura silencieux. Dépité, Bourgelin posa un genou à terre sans se soucier que les basques de sa redingote bleu roi traînaient à terre. Sous le regard incrédule de la foule, il étudia patiemment l'herbe écrasée. Après de longues secondes de réflexion, il se releva et, sans un mot, gagna la petite porte de l'appentis. D'instinct, les deux cerbères s'écartèrent.

-« *Est-ce là le sac contenant l'arme du crime ?* » les questionna-t-il en désignant l'amas de tissu reposant mollement contre la frêle huisserie.

-« *Oui, monsieur.* » se contenta de répondre l'un des gardes.

Théophile Bourgelin s'en empara délicatement, le confia à l'un de ses gendarmes et pénétra dans l'ancre du meurtrier. Dans un grincement hideux, la porte se referma sous le murmure inquiet des villageois. A l'intérieur, la lumière froide du soleil de février s'invitait par les interstices des planches mal ajustées des parois, rayant de jour et de nuit le visage du criminel. Le regard hagard de ce dernier perturba tout d'abord l'officier avant qu'une intime conviction ne naquisse dans son esprit.

Le lieutenant s'empara d'un tabouret, s'assit lentement face au meurtrier, le dévisagea, puis rompit le silence en lançant :

-« *Tu t'appelles Louis-Marie Gloasguen,... tu es âgé de 31 ans et tu travailles au moulin de kerjégo... Des hommes de ton village t'ont découvert caché dans un bosquet après l'assassinat. A tes pieds, ils y ont découvert l'arme du crime, c'est bien cela ?* »

Interdit, l'homme interrogé opina simplement de la tête.

-« *Ne soyez pas en surprise ! Pierre Le Dorrien, l'agent municipal de Ploëren, m'a déjà porté connaissance de votre personne.* »

-« *Vous ne daignerez donc pas m'écouter. Ainsi, me jugez-vous déjà ?* »

-« *Point ne m'en vaut l'attribution, mon cher. Le tribunal criminel s'en chargera. Mon rôle est de rendre rapport de mon enquête. Seriez-vous un pleutre ?! Puis-je en appeler à votre honneur et me faire entendre vos aveux, séance tenante ? Pourquoi avez-vous occis ce pauvre homme ?* »

-« *Mes aveux ne seront pas ceux de votre attente, monsieur. Les voici tout de même... Je me trouvais bien devant le logis des Kerbraz hier soir. Allongé dans une herbe drue, j'attendais que la nuit soit plus noire qu'une encre...* »

Louis-Marie Gloasguen parla longuement. Pendant d'interminables minutes, il se confessa, répondant à toutes les interrogations de l'homme de loi. Ainsi confia-t-il à l'officier les raisons de sa présence, la veille, sur les lieux du crime. Il n'omit aucun détail. A mesure que le suspect parlait, Théophile Bourgelin écartait ses lèvres de surprise. Ses yeux pétillaient d'excitation. Il entrebâilla la porte et ordonna à l'un de ses gendarmes :

-« *Faites-moi conduire immédiatement Juliette Kerbraz ! Hâtez-vous !* »

Une demi heure plus tard, le lieutenant de gendarmerie sortit de l'appentis sous le regard inquisiteur des villageois. A cet instant, aucun d'entre eux ne pouvait soupçonner que l'officier qui leur faisait face se trouvait désormais à la tête d'une enquête aussi importante qu'incroyable. Une enquête qui dépassait largement les frontières de la commune de Ploëren puisqu'il s'agissait d'une affaire d'Etat !

A tel point que la vérité se trouve encore aujourd'hui consignée d'une encre fatiguée sur une simple feuille de papier jaunie par le temps. Voici le rapport que le lieutenant Bourgelin rédigea à l'attention du magistrat de Sûreté, substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal Criminel :

«« Ce jourd'hui, cinq nivôse an neuf de la république française unie et indivisible, nous soussigné lieutenant Théophile Bourgelin à la résidence de Vannes, étant revêtu de notre uniforme et dans nos fonctions, étant appelé à œuvrer dans une affaire de mort d'homme rapportons les faits suivants par nous constatés.

Un homme gît sans vie sur le seuil de sa demeure sise en première construction de l'entrée Sud du village de Keranguen commune de Ploëren. Requéran son identité près du citoyen et agent municipal Le Dorrien Pierre, apprenons que la victime était dite se nommer Hubert Kerbraz. La sus-nommée victime a été lâchement assassinée d'un seul coup de poignard porté dans la région du cœur. Point de larcin n'a été commis lors de ce vil assassinat.[...] A notre arrivée, le citoyen Le Dorrien nous a donné en connaissance que le meurtrier avait été découvert tapi dans un bosquet, l'arme du crime auprès de lui. Il nous est indiqué son lieu de garde, un appentis vétuste. Si tôt, nous nous y portons à dessein d'y arrêter le criminel. Mais en cheminant, notre attention est attirée par un taillis d'herbe drue fortement aplatie qui prendra toute son importance dans cette affaire. [...]

Aux fins d'enquête, nous procédons à l'interrogatoire de Louis-Marie Gloasguen, 31 ans, d'une mesure d'un mètre 620 millimètres, cheveux et sourcils noirs, nez aquilin, visage rond. Sur ses révélations, nous

convoquons instamment à nous dame Juliette Kerbraz qui, mise en présence de Gloasguen, confirme en tous points les aveux du suspect. Ainsi, pouvons-nous dresser procès-verbal des faits tels qu'à nous apparus :

Journellement, Louis-Marie Gloasguen se rend à la demeure des Kerbraz à dessein d'y retrouver Juliette dont il est l'amant. Celle-ci profite d'aller nourrir ses lapins pour rejoindre l'homme et commettre avec lui des actes outrageants pour son mariage. Or, en ce cinq nivôse, à la nuit tombante, sieur Gloasguen se trouve déjà allongé dans l'herbe à attendre sa maîtresse lorsque se profile un inconnu qui frappe à la porte des Kerbraz. Bien malgré lui, Louis-Marie Gloasguen devient le témoin aussi inattendu que providentiel du meurtre pour lequel présente enquête est menée. Il oit très nettement les paroles du visiteur : « C'est Georges qui m'envoie... Il sait pour Julien. Pour Dieu et le Roi ! » [...]

Notre connaissance des événements courants attendant à la sûreté de la République et la qualité de la victime nous permet d'établir la chronologie des faits dont est conséquente la mise à mort d'Hubert Kerbraz.

Le 24 décembre 1800, Georges Cadoudal, chef de la chouannerie bretonne, envoie quatre de ses officiers à Paris aux fins d'y enlever Bonaparte. Mais, pour ces hommes point d'enlèvement les intéresse. Seule compte la mort de Bonaparte. Ils organisent alors un attentat au cours duquel dix innocents périssent. Dès lors, désigné comme unique responsable de cette tuerie, le renégat Georges Cadoudal est activement recherché.

Le 21 janvier 1801, son plus fidèle officier et ami, Pierre Mercier, est abattu par nos camarades gendarmes de Loudéac.

Cela étant, l'explication de l'assassinat de Kerbraz trouve définitivement réponse dans l'événement du 8 février 1801. Julien Cadoudal, le plus jeune frère de Georges est arrêté par des militaires. Mais, le jeune homme est assassiné par son escorte lors de son transfert à Lorient où il devait être interrogé. A ce jour, lumière de ce meurtre n'est toujours point faite.

Or, le jour du meurtre, nous apprenons que l'un des militaires impliqués dans la mort de Julien Cadoudal se trouve être Yvon Kerbraz, le fils aîné de Hubert Kerbraz. Il est alors porté à notre connaissance que l'escorte a passé la nuit du 7 février à Keranguen chez Hubert Kerbraz avant de procéder le lendemain à l'arrestation de Julien Cadoudal à Brec'h en sa demeure familiale.

Il est donc établi que par vengeance et certainement très affecté par la mort de son jeune frère, Georges Cadoudal a commandité l'assassinat d'Hubert Kerbraz pour ne pas l'avoir fait prévenir des intentions de cette escorte, intentions que la victime ne pouvait ignorer. »»»

*

Dès le 23 février 1801, Louis-Marie Gloasguen et Juliette Kerbraz furent arrêtés et emprisonnés pour adultère. L'enquête menée par le lieutenant Théophile Bourgelin le conduisit à identifier l'homme qui avait porté le coup mortel à Hubert Kerbraz. Il s'agissait d'un certain François Gahonnec, son propre voisin. Ce dernier confirma que Georges Cadoudal était bien le commanditaire du meurtre et que, aussitôt son forfait commis, il avait jeté son poignard dans un bosquet. Le hasard avait voulu que l'arme du crime chut aux pieds même de Louis-Marie Gloasguen qui, tétanisé par la peur de devenir la deuxième victime du meurtrier, s'y dissimulait. François Gahonnec fut condamné à mort et passé par les armes le 8 avril 1801 en pays d'Auray.

Trois ans plus tard, le 9 mars 1804, à Paris, Georges Cadoudal est finalement arrêté par la police alors qu'il projetait un nouvel enlèvement sur la personne de Bonaparte. Accusé d'avoir servi contre les intérêts de la France, il est immédiatement emprisonné. Condamné à mort, il sera guillotiné le 25 juin, place de l'Hôtel-de-Ville devant une foule immense.

A aucun moment, les minutes du procès de Georges Cadoudal n'ont rapporté l'«affaire Hubert Kerbraz». Jugé insignifiant au regard des enjeux de l'Etat, ce meurtre ne fut jamais abordé...

* *

*